

Meudon, le 2 juillet 2009

**CONTRIBUTION  
DE L'ASSOCIATION ESPACES  
A L'ENQUETE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET  
DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)  
DES COTEAUX ET DU VAL DE SEINE  
Enquête publique du 18 mai au 4 juillet 2009**

L'association Espaces s'est déjà exprimée sur la première version de ce projet (voir contribution en annexe).

**L'association Espaces et le Scot Coteaux et Val de Seine**

L'association Espaces tient néanmoins à présenter ci-après ce qui fait sa spécificité en rappelant son mode d'action et ses grandes lignes d'intervention :

Espaces est une association d'insertion par l'écologie urbaine. Depuis 14 ans elle entretient des espaces naturels du Val de Seine, notamment les berges de la Seine, les coteaux à Meudon ou Saint-Cloud. Elle participe à la requalification des espaces naturels patrimoniaux (Domaine national de Saint-Cloud), et à la création de nouveaux espaces de qualité (parc départemental de l'île Saint-Germain, Zac Seguin-Rives de Seine, jardins solidaires, requalification écologique de nombreux espaces en déshérence...). Elle contribue à l'entretien d'espaces naturels urbains de qualité, par exemple à Ville-d'Avray ou à Boulogne-Billancourt.

75 % de son personnel en insertion est en difficulté de logement, difficulté qui s'ajoute aux difficultés rencontrées pour trouver des emplois faiblement qualifiés (qui peuvent cependant souvent être qualifiants) à leur sortie d'Espaces. Les lacunes en lecture et écriture concernent au moins un tiers des personnes.

Les collectivités locales (villes et agglomérations), le Conseil général des Hauts-de-Seine, le Conseil régional d'Ile-de-France, les services de l'Etat (DDTEFP, Ddass, DDJS, Diren...), l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Centre des monuments nationaux (Domaine national de Saint-Cloud), la Saem Val de Seine aménagement, de nombreuses entreprises publiques (Port autonome de Paris, SNCF, Gaz de France...) ou privées (Bouygues Telecom, Gemalto, Renault, Ricoh...)... accordent leur confiance à l'association Espaces pour la qualité du travail réalisé en terme d'écologie urbaine et d'insertion et pour l'opportunité de ses contributions.

**Garder et confirmer une longueur d'avance au territoire des Coteaux et du Val de Seine**

Le territoire du Scot qui est le territoire de naissance et d'action de l'association Espaces possède déjà une histoire de sa construction. Dès 1996, un schéma directeur local auquel

Espaces a activement participé a été adopté par les 6 communes de la zone centrale du Scot. Le territoire des Coteaux et du Val de Seine est ainsi le second territoire de la petite couronne d'Ile-de-France à se doter d'un instrument de planification et un des tout premiers d'Ile-de-France à adopter un Scot, structure de planification située à la bonne échelle par rapport à la région. Le territoire se donne ainsi les moyens d'organiser l'espace de vie des habitants à une échelle cohérente et stratégique.

Espaces a été amenée à représenter le territoire des Coteaux et du Val de Seine aux 5<sup>e</sup> rencontres des Scot à Narbonne les 4 et 5 juin 2009 (voir pièce jointe). Yann Fradin, directeur général d'Espaces, a été sollicité pour intervenir à la table ronde « Le Scot et la société civile : un échange constructif ? » et témoigner du travail réalisé au cours de l'élaboration du Scot en ce qui concerne la concertation avec les associations. Afin de garder et confirmer la longueur d'avance prise par le territoire des Coteaux et du Val de Seine en terme de planification, Espaces encourage vivement les élus et les services du Syndicat mixte de participer aux travaux très riches et prospectifs du Club des Scot qui regroupe les animateurs des Scot les plus dynamiques et, pourquoi pas, d'accueillir dans quelques temps cette rencontre nationale.

Les remarques exprimées dans la présente note sont fondées sur l'expertise de l'association et une connaissance avérée des réalités évoquées.

## **I. OBSERVATIONS SUR LE SCOT**

### **Les nouvelles orientations positives**

L'association tient à remercier le Syndicat mixte pour avoir tenu compte de ses observations, notamment sur la volonté d'engager le parcours piétonnier des coteaux de Seine, (Issy, Meudon, Sèvres, Saint-Cloud) qui ne figurait pas dans le Scot au départ.

Elle se félicite de la volonté de faire des circulations douces sur le corridor de la Seine.

S'agissant des modalités de gestion et de suivi du Scot, Espaces prend acte avec satisfaction de la tenue annuelle d'une conférence des associations, comme le prévoyait le dernier chapitre du rapport de présentation du Scot, permettant ainsi la poursuite des démarches de concertation. Le rôle dévolu au Syndicat mixte d'agir en tant qu'observatoire du Scot ne peut avoir qu'un impact positif en ce sens.

### **L'amélioration des points non pris encore en compte par le Scot**

La signalétique et la communication autour du parcours des coteaux devraient être améliorées, tout en privilégiant les matériaux durables et l'innovation, notamment en lien avec les classes et écoles de design présentes sur le territoire.

## **Les éléments non pris en compte ou insuffisamment intégrés par le Scot**

Les dispositions liées à l'artisanat ne sont pas prises en compte, et les engagements sur les transports en commun pourraient être approfondis.

En ce qui concerne la gestion de l'eau, la préservation des étangs et des plans d'eau, ainsi que la gestion des eaux pluviales sont bien traitées par le Document d'orientations générales (DOG). Cependant Espaces souhaite que la déconnexion des eaux claires et des eaux usées, permettant à terme la résurgence à l'air libre des rus urbains qui structurent le territoire des Coteaux et du Val de Seine, et qui constitue de grandes vallées (rus de Vanves, Arthelon, Marivel et ses affluents, Vaucresson) soit réintégrée. Il serait paradoxal qu'au moment où ce point -préconisé par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage)- tend désormais à faire consensus et devenir une évidence tant pour les habitants que pour les responsables, le Scot n'anticipe pas cette évolution nécessaire et que le territoire prenne ainsi du retard.

Un certain nombre de requêtes d'Espaces figurant dans la contribution précédente ne peuvent être satisfaites, car elles ne correspondent pas au champ de compétences du Scot (telles que les Plans de déplacement des entreprises (PDE), relevant des communautés d'agglomération, ainsi que les schémas de circulation des vélos) ; de même les sentes piétonnes dépendent des communes et les questions liées au stationnement relèvent des Plans Locaux de Déplacement des agglomérations.

Cependant, Espaces insiste sur la nécessaire impulsion par le Scot des démarches incitant à l'élaboration des PLD à l'échelle des communautés d'agglomération.

En ce qui concerne l'habitat, Espaces se félicite que le Scot prévoie 33% de logements sociaux pour les constructions neuves mais souhaite qu'afin de rattraper le retard pris dans certaines parties du territoire et de concourir à un objectif global de 30 % de logements sociaux ,dont une part de logements très sociaux, cette obligation soit plus importante dans certaines opérations. Espaces rappelle à ce sujet depuis 14 ans la situation extrêmement préoccupante et malheureusement invariable de 80 % des salariés en insertion employés par l'association qui ne bénéficient pas de logement individuel.

## **II. PROPOSITIONS POUR UNE MEILLEURE VALORISATION DU SCOT**

Le Scot qui offre l'opportunité de clarifier les compétences entre différents niveaux de territoire d'un bassin de vie, et qui constitue un lieu de formation et d'expression de consensus entre élus, débouchant sur une projection territoriale cohérente à moyen terme, devrait être mieux connu du grand public.

Pour ce faire, le Syndicat mixte devrait réfléchir à des supports de communication allégés, reprenant les principales orientations contenues dans les différentes parties constitutives du Scot (rapport de présentation, PADD, Dog), et mettant en évidence les améliorations du cadre de vie qu'il va entraîner.

Pour ce faire, le Syndicat mixte devrait, à l'instar de très nombreux autres Scot, animer une politique de communication, déjà bien initiée au travers du site internet facilement accessible, qui pourrait comprendre une lettre régulière du Scot, des cahiers thématiques, l'organisation

de réunions, conférences voire colloques, permettant ainsi au territoire des Coteaux et du Val de Seine de renforcer sa cohérence et s'identifier tant auprès des habitants que des acteurs économiques, de la société civile et des autres institutions territoriales.

Espaces est à la disposition du Syndicat mixte pour apporter sa contribution, compte-tenu de son expérience de l'élaboration de brochures didactiques sur la préservation de l'environnement et en direction des différentes populations du territoire, notamment les plus en difficulté.